



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2006-2007-2008**

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AFFORTHECC	Association francophone de thérapie cognitive-comportementale
APSYVA	Association des psychologues vaudois concernés par les addictions
AVMCT	Association vaudoise des médecins concernés par la toxicomanie
BPUL	Bibliothèque psychiatrique universitaire de Lausanne
CAMS	Centres ambulatoires médicalisés spécialisés (dicastère de CoRoMa)
CEPUSPP	Centre d'enseignement post-universitaire pour la spécialisation en psychiatrie et psychothérapie
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CFMJ	Commission fédérale des maisons de jeux
CJE	Centre du jeu excessif
Calypso	Unité de toxicodépendance
CoRoMa	Collège romand de médecine de l'addiction
CRASS	Conférence romande des affaires sanitaires et sociales
CRLJ	Conférence romande de la loterie et des jeux
CTA	Centre de traitement en alcoologie
CSM	Centre Saint-Martin
DLE	Distributeur de loterie électronique (Tactilo)
DP-CHUV	Département de psychiatrie du CHUV
DUMSC	Département universitaire de médecine et santé communautaires
EESP	Ecole d'études sociales et pédagogiques
GFD-EWS	Groupe d'experts Formation Dépendances
FORDD	Fédération des organismes romands de formation du domaine des dépendances
GREA	Groupement romand d'étude des addictions
GRSP	Groupement des services de santé publique des cantons romand, de Berne et du Tessin
HES	Haute école sociale
HUG	Hôpitaux universitaires genevois
ISPA	Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies
IUMSP	Institut universitaire de médecine sociale et préventive
JHA	Jeu de hasard et d'argent
LMJ	Loi sur les maisons de jeu
LoRo	Loterie romande
NEAR	Network of Excellence in Addiction Research
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OLMJ	Ordonnance d'application des lois sur les maisons de jeu
OMS	Organisation mondiale de la santé
PCO	Service de psychiatrie communautaire
PILDJ	Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu
PMU	Polyclinique médicale universitaire
SMPP	Service de médecine et psychiatre pénitentiaire du DP-CHUV
SSAM	Société suisse de médecine de l'addiction
SSP	Service de la santé publique (du canton de Vaud)
UNAFIN	Unité d'assainissement financier
UNIGE	Université de Genève
UNIL	Université de Lausanne
UREP	Unité de recherche en épidémiologie psychiatrique du DP-CHUV

UN FINANCEMENT STRUCTUREL POUR LA PRÉVENTION DU JEU EXCESSIF

En matière de prévention des troubles liés aux jeux d'argent, parmi les différents événements politiques qui auront marqué les trois années passées, le plus significatif demeure incontestablement l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale relative aux loteries et paris, le 1er juillet 2006. Celle-ci prévoit en effet dans son article 18 que les opérateurs de loterie versent aux cantons une taxe de 0,5% de leurs produits bruts des jeux. Les cantons ont l'obligation d'utiliser cette taxe pour la prévention et la lutte contre la dépendance aux jeux. Le texte de la Convention prévoit en outre une incitation explicite à ce que les cantons associent leurs efforts dans la mise en œuvre de cette disposition.

Au terme d'un mandat de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), le Groupement romand d'étude des addictions (GREAA) a présenté, début 2006, un rapport de situation très complet des activités de prévention du jeu excessif dans les cantons romands, ainsi que différents scénarii de mise en commun des ressources. Deux années plus tard naissait le Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ).

Il y a lieu de se féliciter de ces développements, encouragés avec constance par les premières structures romandes en matière de jeu excessif, créées au lendemain de l'entrée en vigueur de la loi sur les maisons de jeux. Il faut rappeler à cet égard la contribution pionnière du Service de la santé publique de l'Etat de Vaud

autorisant, dès 2001, c'est-à-dire avant même l'ouverture des nouveaux casinos, la création du Centre du jeu excessif, intégrant au sein de la même unité prévention, formation, recherche, accompagnement et soins spécialisés pour les personnes touchées et leur entourage.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, développées depuis huit ans, le Centre du jeu excessif (CJE) jouit d'une reconnaissance en tant qu'unité spécialisée du Département de psychiatrie du CHUV, au sein de la section d'addictologie du Service de psychiatrie communautaire. Son mode de financement est stabilisé via une dotation ordinaire, soutenue pour l'essentiel par la fiscalité créée par le Concordat. L'unité peut s'appuyer sur des priorités de développement précises, dans la ligne définie par l'Etat de Vaud et la CLASS, en synergie avec celles du plan stratégique 2009-2013 du CHUV en matière de santé mentale, de populations vulnérables et de formation. Sur le plan national, l'unité peut se reposer sur plusieurs expériences de collaboration fructueuses avec les acteurs nationaux, l'Office fédéral de la santé publique, la Commission fédérale des maisons de jeu et la Commission des loteries et paris.

Le Service de psychiatrie communautaire du DP-CHUV remercie ses collaborateurs et ses partenaires institutionnels dans la poursuite de ces efforts au service de la population du Canton de Vaud.



Prof. Jacques Besson
Chef de Service



Dr Olivier Simon
Médecin associé

SOMMAIRE

● Missions, environnement institutionnel et organisation	6
● Activités de prévention	10
● Activités de formation	11
● Activités de recherche	11
● Activités cliniques	13
● Compte de résultat et budgets	14
● Perspectives	16
● Annexe 1 : Projet de formation certifiante UNIL-CHUV	17
● Annexe 2 : Projet SENSI-JEU, prévention auprès des jeunes via le centre romand de recrutement de l'armée à Lausanne	20
● Annexe 3 : publications du Centre du jeu excessif (période 2006-2008)	22
● Annexe 4 : adresses utiles	24

MISSIONS, ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET ORGANISATION

1. Mission de l'unité

Le programme a pour objectif général la réduction des risques et des conséquences négatives liés à la pratique des jeux de hasard et d'argent. Le CJE se définit comme un centre de référence hospitalo-universitaire à l'usage des professionnels de la santé et du social, des protagonistes de l'industrie du jeu, des chercheurs, des acteurs du monde politique et associatif. En ce sens, il propose des plans d'action, de prévention, de réduction des risques et d'identification précoce ; il forme les professionnels et

conduit des évaluations et des recherches scientifiques. Le CJE est au service de toute personne souffrant directement ou indirectement de problèmes de santé en lien avec les jeux de hasard et d'argent (JHA). Il accueille, traite et accompagne les personnes présentant des comportements de dépendance au jeu, de même que leur entourage. L'ensemble de ces missions sont regroupées en quatre volets : la prévention primaire et secondaire, la formation/enseignement, la recherche et, enfin, l'activité clinique.

2. CJE et réseau romand de prévention du jeu excessif

La Suisse romande dispose aujourd'hui d'un réseau de prise en charge spécialisée et de prévention très différencié. Chaque canton dispose d'antennes ou de structures à même d'offrir des compétences de proximité : l'association Rien ne va plus, la Fondation Phénix et le Service d'addictologie des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), dans le canton de Genève, la Fondation Neuchâtel addictions dans le canton de Neuchâtel, l'Unité de traitement des addictions dans le canton de Fribourg, Caritas dans le canton du Jura, la ligue valaisanne contre les toxicomanies en Valais et, finalement, le CJE dans le canton de Vaud.

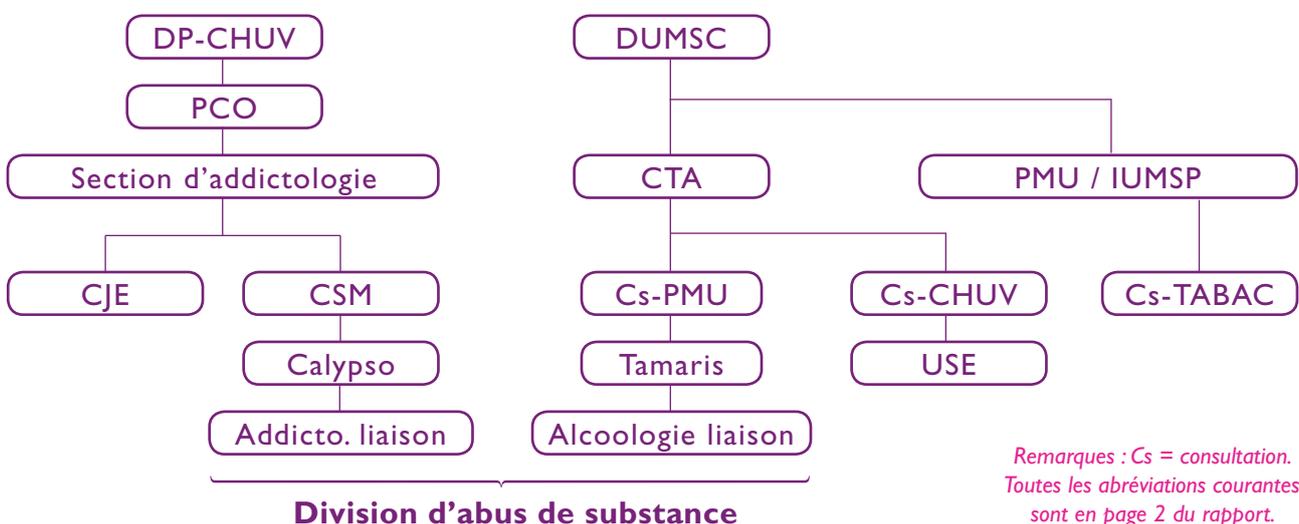
Outre ces efforts visant l'amélioration du dépistage et la mise en réseau précoce dans les

cantons, le Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) permet d'une part de développer des projets intercantonaux spécifiques et, d'autre part, d'améliorer la coordination des activités développées au sein des cantons.

Au côté du PILDJ, le CJE jouit d'une position centrale en Suisse romande et son rattachement au sein de l'institution hospitalo-universitaire lui confère un accès privilégié aux réseaux académiques nationaux et internationaux. Toutefois, compte tenu de sa source de financement principale, il constitue avant tout une unité cantonale, au service des personnes résidant ou travaillant dans le canton de Vaud.

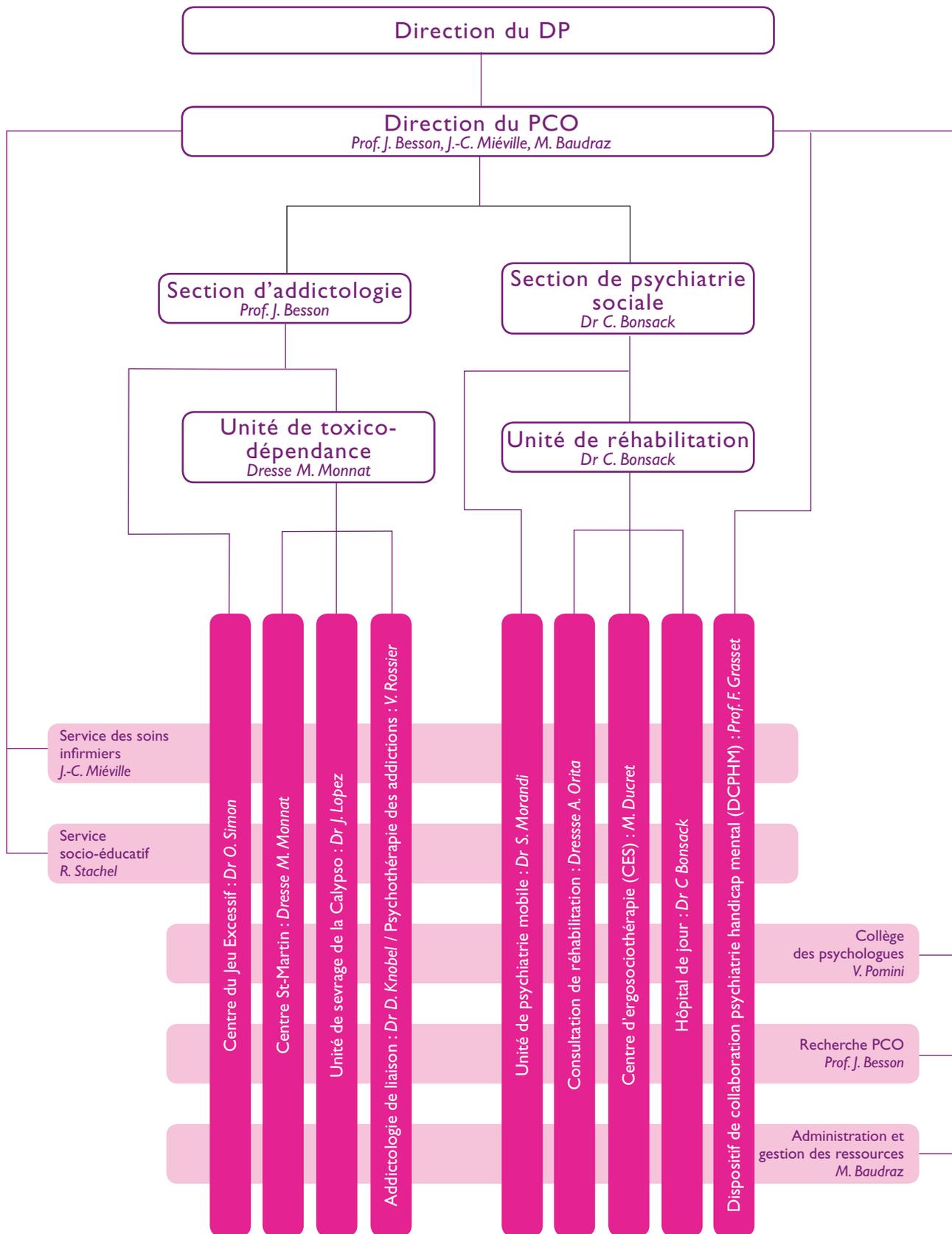
3. CJE et services psychiatriques et addictologiques du CHUV

Figure 1 - Place du CJE au sein du dispositif addictologique CHUV



Remarques : Cs = consultation.
Toutes les abréviations courantes
sont en page 2 du rapport.

Figure 2 – Organigramme du Service de psychiatrie communautaire (PCO)



4. Répartition des postes et fonctions au sein du CJE

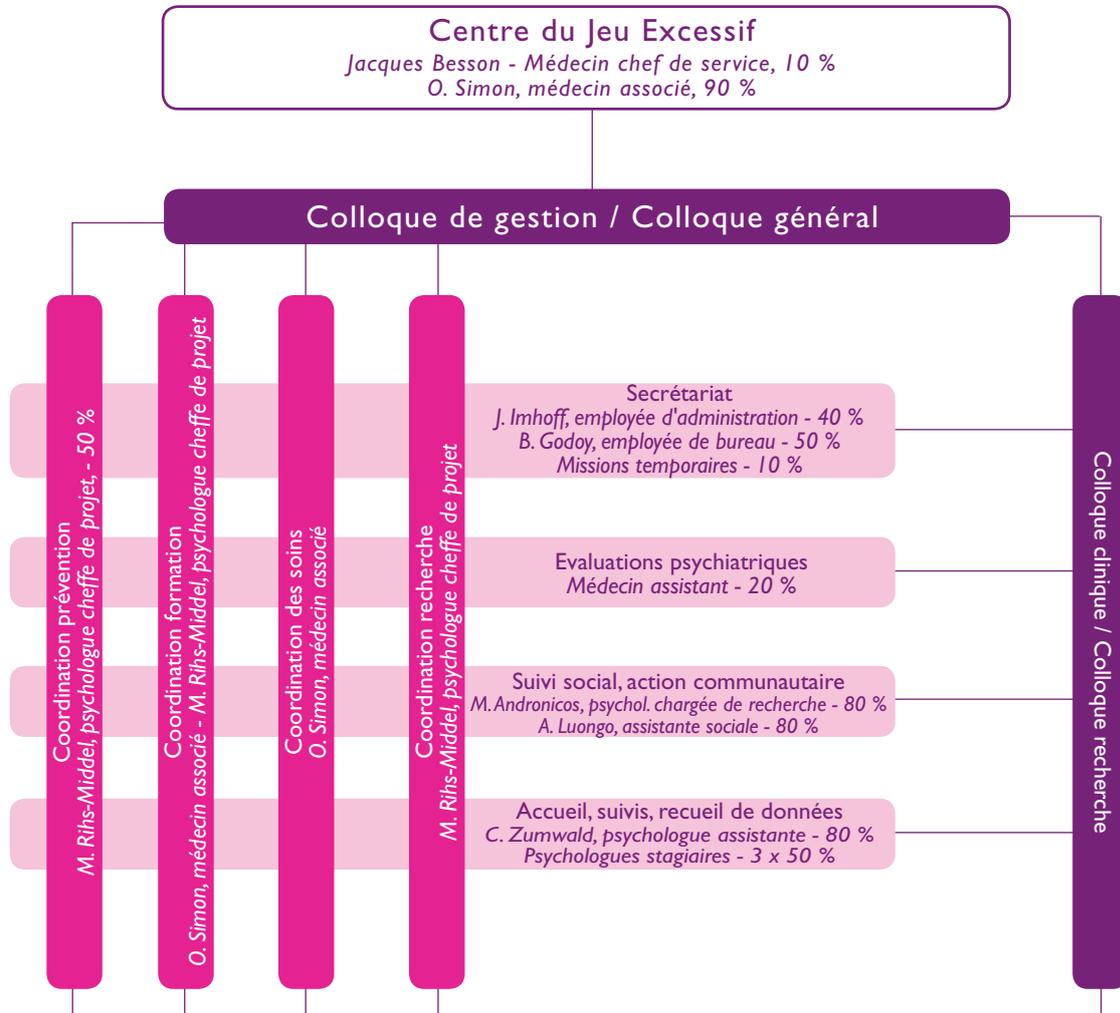
La période 2006-2008 a permis de poursuivre la structuration des charges et fonctions, au sein du programme entrepris en 2004-2005, et de consolider l'organigramme de l'unité, organisée de manière matricielle en dicastères, liés aux quatre missions, ainsi que par tâches et projets. Cet effort a permis progressivement de rééquilibrer les parts des différentes missions. La taille modeste de l'équipe, composée entièrement de collaborateurs travaillant à temps partiel (de 10 à 90 %), a accentué la nécessité de faire ressortir très précisément dans les cahiers des charges l'activité de chaque professionnel au titre des différentes missions.

L'équipe organise son fonctionnement autour de trois colloques hebdomadaires : un colloque clinique, un colloque de formation/prévention/recherche, et un colloque de gestion. Une fois par mois, le colloque de gestion se déroule en présence des différents responsables hiérarchiques "métiers" du Service de psychiatrie communautaire. Il est suivi d'un colloque dit "général", réunissant l'entier des collaborateurs pour une revue de l'ensemble des activités du Centre. Chaque colloque fait l'objet d'un procès verbal décisionnel.

Tableau I - Ventilation des équivalent-plein-temps (EPT), par fonction du Centre

	PRÉVENTION	FORMATION	CLINIQUE	RECHERCHE	TOT. EPT
Médecins	0,2	0,5	0,3	0,2	1,2
Socio-éducatif	0,5	0,1	0,2	-	0,8
Psychologues	0,5	0,6	0,4	0,6	2,1
Psychologues- stagiaires	-	0,4	0,8	0,3	1,5
Secrétariat	0,2	0,3	0,4	0,1	1,0
Total Ept	1,4	1,9	2,1	1,2	6,6

Figure 3 – Organigramme de l'unité au 31 décembre 2008



ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

Tableau 2 – Récapitulatif des activités de prévention de l'unité

PRESTATIONS	OBJECTIFS	AVANCEMENT	FINANCEMENT
Sites Web CJE et Stop-jeu	Information autosupport / prévention secondaire	Achévé partie JHA* réalisée, TME** en cours de réalisation	CJE CJE + IUMSPGe
Stands d'infos "espaces publics"	Sensibilisation grand public et professionnels de 1 ^{re} ligne	CHUV, Cery, divers congrès, Caprices festival	CJE
Intervention sur lieux de jeu - Poker - Tactilo - Casinos	Améliorer l'articulation lieux de jeux-lieux d'aide spécialisée / prévention secondaire	Présence tournois de poker à la demande Concept d'intervention élaboré avec Rien Ne Va Plus et la Fondation Neuchâtel Addiction, à soumettre à LoRo en 2009 Accord de principe direction casino de Montreux, groupe de travail	CJE, evtl. PILDJ CJE, LoRo CJE
Parisanté	Logiciel visant à modérer l'usage des médias électronique	Requête déposée Attente de financement	Santé-suisse
Congrès et actes	Interdisciplinarité Améliorer la mise en réseau des intervenants	Congrès en 2005 et 2008 Publication des actes avec les éditions Médecine & Hygiène automne 09	CJE-Comlot-OFSP + divers
Interventions auprès de publics ciblés	Sensibilisation jeunes jeux d'argent et d'écran	Ecole cantonale d'art de Lausanne Ecole hôtelière de Lausanne Entreprise Bobst (projet 2009) Intervention au Centre de recrutement de l'armée à Lausanne (requête prête)	CJE CJE CJE CJE + evtl. SSP-PILDJ
Consultation d'information et d'orientation gratuites	Permettre un accès facilité aux patients ambivalents et/ou présentant des franchises d'assurance décourageant l'entrée en soins	Environ 10 à 12 prestations téléphoniques + 4 à 5 entretiens individuels par mois Groupe motivationnel hebdomadaire	CJE

Tableau 3 – Estimation du nombre de personnes approchées dans le cadre des activités de prévention, et nombre de consultations du site web

	2006	2007	2008
Stands d'information sur les lieux publics*	2200**	500	900
Interventions en milieu professionnel et d'apprentissage*	450	-	1200
Demandes d'informations*	300	350	380
Consultations site web (requêtes)	123'186	282'298	265'390
Part consultations web depuis la Suisse	45 %	26 %	44 %

* Nombre de personnes touchées, chiffres arrondis à la centaine

** Ce chiffre élevé s'explique par une intervention au Caprices Festival

ACTIVITÉS DE FORMATION

Tableau 4 - Récapitulatif des activités de formation de l'unité

PROFESSIONS ET CURSUS CONCERNÉS	FORMAT	PUBLICS CIBLES	FINANCEMENT
Industrie du jeu	24 x 1/2 jour par année	Dépositaires LoRo	LoRo
Médical	6 x 1h par année 5 x 2 h par année E-learning(FORMATOX)	Etudiants 4 ^e Etudiants 1 ^e Médecins 1 ^{er} recours	CJE CJE CJE/ex campus virtuel
Sanitaire et social post-grade	8 x 1 jour(CLASS-PILDJ) 2 x 1/2 jour en 2007 (GREA) Divers ateliers E-learning(Suicide SI)	Socio-sanitaires Intervenants addictions Intervenants addictions Intervenants addictions	PILDJ/CJE GFD CJE/divers Unil:Fond d'innovation pédagogique
Université - HES	1/2 jour C.A.S. FORDD 6 x 3 jours sur 2 ans, formation certifiante UNIL-CHUV	Intervenants addictions Intervenants jeu excessif dont responsables mesures sociales industrie du jeu	GFD CJE/Unil/Chuv
Personnel en formation au Département de psychiatrie	50 % x 3 20 % x 1 Divers stagiaires	Psychologues stagiaires Médecin assistant Médecins 6 ^e année Psychologues ETS Psychologues stagiaires UniFr et Unil Stagiaires La Source	CJE

Tableau 5 – Activités de formation, estimations du nombre d'intervenants touchés par le CJE

	2006	2007	2008
Socio-sanitaires*	250	300	360**
Intervenants industrie du jeu au contact avec les joueurs* ***	390	360	400
Intervenants clinique formés dans l'unité* ***	6	6	7
Intervenants recherche/prévention formés dans l'unité ****	8	8	16

* Chiffres arrondis à la dizaine

** Augmentation très sensible prévue en 2009 via les sensibilisations organisés par le PILDJ

*** Principalement, formation Tactilo

**** Cf. dotation ordinaire médecin assistant et psychologues stagiaires + divers stages ponctuels

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Tableau 6 - Récapitulatif des activités de recherche de l'unité

PROJET	OBJECTIFS	AVANCEMENT	FINANCEMENT
Follow-up /amisubito	Connaître le devenir des joueurs traités Développer outil de prévention du suicide	Recueil de données	CJE
Coûts sociaux /IRENE	Etablir une estimation des coûts indirects du jeu excessif	Recueil de données	CJE + UniNE
Analyses secondaires ESS	Corrélations jeu excessif et santé	Rapport à CFMJ réalisé Publications en cours	CFMJ CJE
Neurosciences translationnelles	Développer un outil de neuro-réhabilitation Identifier bases de l'impulsivité dans l'addiction	Recrutement des patients	FBM-fond interdisciplinaire Fondation Mercier
Parkinson et jeu	Etudes de cas	Réalisé	CJE
Projet nationaux : - GRSA-Interado /jeunes et écrans - ISGF-UniZH-Webgambling	Disposer des données épidémios de base en matière de jeux d'argent online et de jeux d'écran chez les jeunes	Projets déposés à la ComLot en coordination avec la SSAM, le GREA et le FS	A déterminer dont cantons alémaniques

La recherche au CJE, pour les années 2006-2008, s'est recentrée en priorité sur la recherche épidémiologique. En effet, malgré une meilleure information du public et des décideurs politiques, la communauté dans son ensemble peine toujours à identifier et reconnaître la problématique du jeu excessif en tant que problème de santé publique. Le dépistage est aujourd'hui encore très insatisfaisant. Le profil et le devenir des joueurs pathologiques consultant dans les unités spécialisées restent mal connus, et les coûts sociaux du jeu excessif demeurent sous-estimés puisque les seules données disponibles à ce jour en Suisse se limitent à l'évaluation des coûts directs. Par ailleurs, il y a lieu de relever une difficulté de financement spécifique de ce domaine de recherche. Si la Convention intercantonale des

loteries et paris prévoit le financement de la prévention, elle ne mentionne pas explicitement, dans ses attributions, le financement de la recherche, qui reste à l'état d'initiatives ponctuelles et exploratoires plutôt que de travaux permettant d'éclairer la décision des autorités de régulation. Quant aux organes de fonds de recherches "généralistes", ils tendent à restreindre leur soutien au motif du processus institutionnel spécifique à la problématique des jeux d'argent, supposé bénéficier de ses propres sources de financement. C'est la raison pour laquelle le CJE s'est engagé, fin 2008, dans une collaboration inter-institutionnelle autour de deux projets nationaux : Le premier concerne la problématique des jeux d'argent et d'écran auprès des jeunes et le second la problématique des jeux d'argent on-line.

ACTIVITÉS CLINIQUES

Tableau 7 – Clinique : nouveaux cas et séances facturées

	2006	2007	2008
Total nouveaux cas	49	56	69
Troubles liés aux jeux d'argent (JHA)	34	38	44
Proches des joueurs	9	7	9
Troubles liés aux médias électroniques (TME*)	6	11	16
Nombre de séances**	521	628	688
Points facturés	64886	79790	90336

* TME : principalement Jeux vidéo online

** Statistique Adyssa

Figure 5 - Provenance par cantons (jeux d'argent uniquement, n=116)

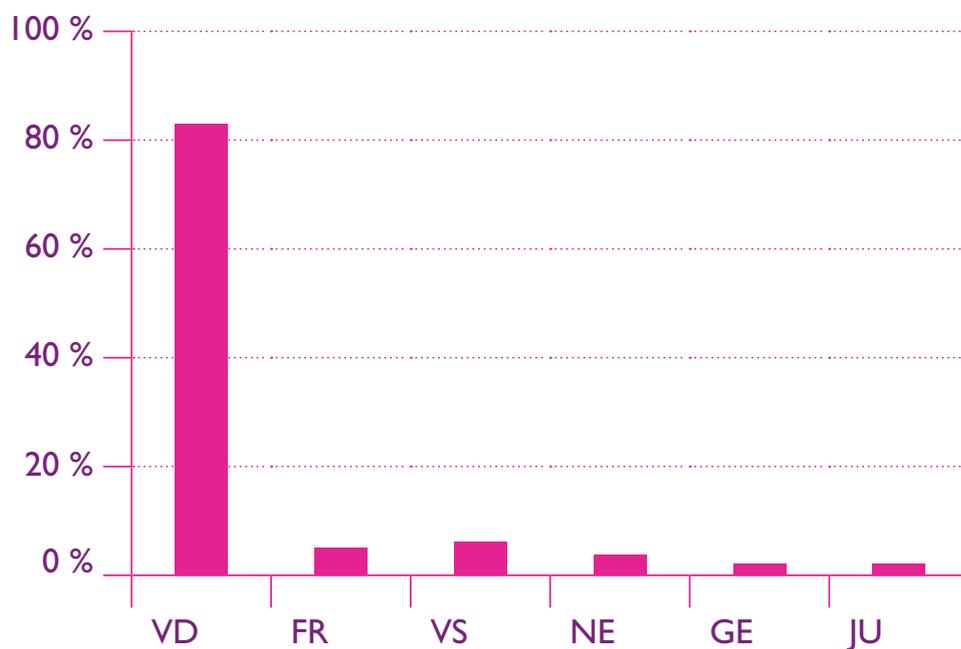


Figure 6 - Origine des demandes (jeux d'argent uniquement, n=116)

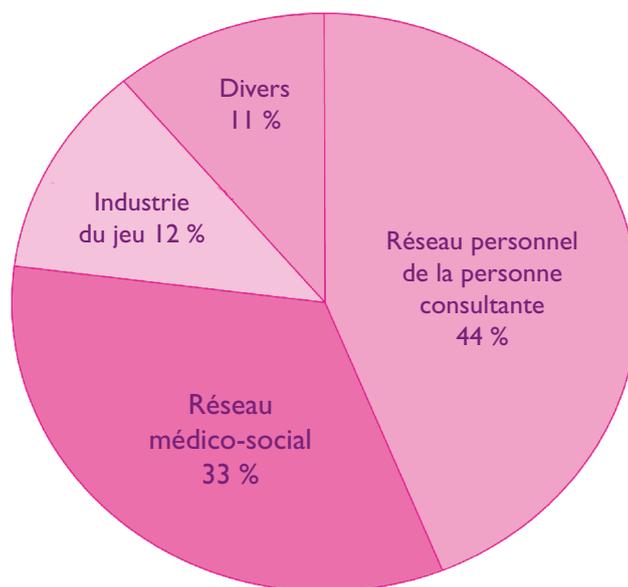


Tableau 8 - Clinique : données démographiques et cliniques (patients JHA uniquement n=116)

	HOMMES	FEMMES
Sexe	72,5 %	27,5 %
Age > 40 ans	34,4 %	79,8 %
Marié	45,2 %	30 %
Emploi	65,4 %	54,8 %
Dettes	Moyenne : 45'000,- / Médiane : 13'500,-	
Critères DSM-IV	7,5 critères	
Hamilton anxiété positif	50 %	
Hamilton dépression positif	28,6 %	
Suicidalité (actuelle + passée)	21,4 %	
1 ^{er} contact avec psychiatrie	40,8 %	

RAPPORT FINANCIER

COMPTE DE RÉSULTAT ET BUDGETS

I. Préambule

Jusqu'à fin 2007, le financement du Centre du jeu excessif (CJE) dépendait exclusivement de financements externes, en particulier de la subvention annuelle de la Loterie Romande. Il était géré au CHUV sur un fonds d'exploitation auxiliaire.

Les modalités de financement du CJE ont été revues en 2008 suite à la pérennisation du programme par le Département de la santé et l'action sociale (DSAS) et l'inclusion du financement dans le Contrat de prestations passé entre DSAS et le CHUV.

Depuis 2008, le Service de la santé publique (SSP) alloue au CHUV une participation financière annuelle de Fr. 730'000 au titre des tâches de santé publique pour financer le CJE. Ce montant est intégré au budget d'exploitation principale du CHUV. Il est reconduit d'année en année, sans faire l'objet de négociation annuelle spécifique.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des charges du CJE entre 2006 et 2008, ainsi que les financements respectifs. Le budget 2009 est également présenté, à titre d'information.

2. Comptes 2006-2008 et Budget 2009

	2006	2007	2008	2009
CHARGES				
Charges salariales	Fr 560'900	Fr 661'400	Fr 623'200	Fr 643'000
Frais de gestion	Fr 34'600	Fr 36'500	Fr 20'000	Fr 12'000
Loyer et énergie	Fr 64'400	Fr 62'900	Fr 42'000	Fr 42'000
Overhead administration 5%	Fr 33'000	Fr 38'000	Fr 32'200	Fr 33'000
TOTAL AUTRES CHARGES	Fr 692'900	Fr 798'800	Fr 717'400	Fr 730'000
FINANCEMENT				
Loterie Romande	Fr 500'000			
Revenus divers	Fr 69'700	Fr 80'400		
Fonds propres	Fr 123'200	Fr 102'400		
Participation CHUV		Fr 240'000		
Participation DP		Fr 76'000		
Participation SSP		Fr 300'000	Fr 730'000	Fr 730'000
TOTAL FINANCEMENT	Fr 692'900	Fr 798'800	Fr 730'000	Fr 730'000

3. Commentaires et remarques

En 2006, les comptes du CJE ont été équilibrés en prélevant sur le fonds d'exploitation auxiliaire (fonds propres) une partie des subventions de la Loterie Romande des années précédentes qui n'avaient pas été intégralement utilisées.

En 2007, le solde des subventions de la Loterie romande et une participation financière du SSP n'ont pas suffi à couvrir l'entier des charges du

CJE. Les comptes ont pu être équilibrés grâce une contribution financière du CHUV et du Département de psychiatrie.

En 2008, les charges ont été inférieures au financement accordé. Cela s'explique par le fait qu'il y a eu deux postes très spécialisés à repourvoir durant cette période.

PERSPECTIVES

Quelles étaient les perspectives esquissées lors du bilan 2005 ? Sur le plan clinique, il s'agissait de renforcer le pôle socio-éducatif de l'unité et de développer les liens avec le réseau de première ligne. Pour la formation, il s'agissait d'abord et avant tout de mettre sur pied la formation certifiante. Pour la recherche, il y avait lieu de poursuivre les efforts de valorisation des données accumulées en marge de l'activité clinique. Enfin, pour la prévention, il demeurait un travail considérable à accomplir pour établir le CJE, non seulement en prévention secondaire mais aussi dans le domaine de la prévention primaire, soit auprès des groupes à risque, des jeunes et des joueurs non problématiques, ceci aussi bien dans le domaine des jeux de casino que des loteries électroniques. Au terme du bilan d'activité 2006-2008, il apparaît que ces objectifs ont pu être atteints dans la plupart des cas par des réalisations concrètes, dans d'autres cas, ils demeurent sous forme de projets finalisés qui ne nécessitent plus que l'attribution de fonds pour voir le jour. Le second congrès international organisé par l'unité en juin 2008 a permis de contribuer à faire converger ces efforts en Suisse et dans les pays limitrophes avec l'aide et le soutien des acteurs nationaux clés, à savoir : l'Office fédéral de la santé publique, la Commission fédérale des maisons de jeu, et la Commission des loteries et paris.

Ces avancées ne doivent pas occulter plusieurs difficultés structurelles. Il persiste en effet une banalisation et, corrélativement, un sous-diagnostic considérable du jeu excessif sur le plan sociétal, alors que l'on observe une augmentation sensible de la place des médias électroniques, avec un interface très préoccupant autour de la pratique des jeux d'argent en ligne. Il demeure très délicat d'aborder les joueurs sur les lieux de jeux.

Que ce soit en Suisse romande ou ailleurs dans le monde, l'industrie du jeu a son propre agenda et tend à privilégier des programmes internes de promotion du jeu responsable et/ou d'auto-exclusion, plutôt que de travailler en lien avec les lieux d'aide spécialisés. Il est important de relever l'ouverture des acteurs régionaux de l'industrie du jeu, tant du côté de la Loterie romande que, plus récemment, des casinos, qui ont accepté d'entrer en matière pour développer des projets concrets en ce sens. En ce qui concerne l'accès aux thérapies spécialisées, il faut aussi rappeler que le CJE est confronté aux conditions cadres de couverture maladie offerte en Suisse. En effet, les personnes présentant un trouble liés aux jeux d'argent sont souvent primo-consultants dans le réseau socio-sanitaire, et notamment psychiatrique.

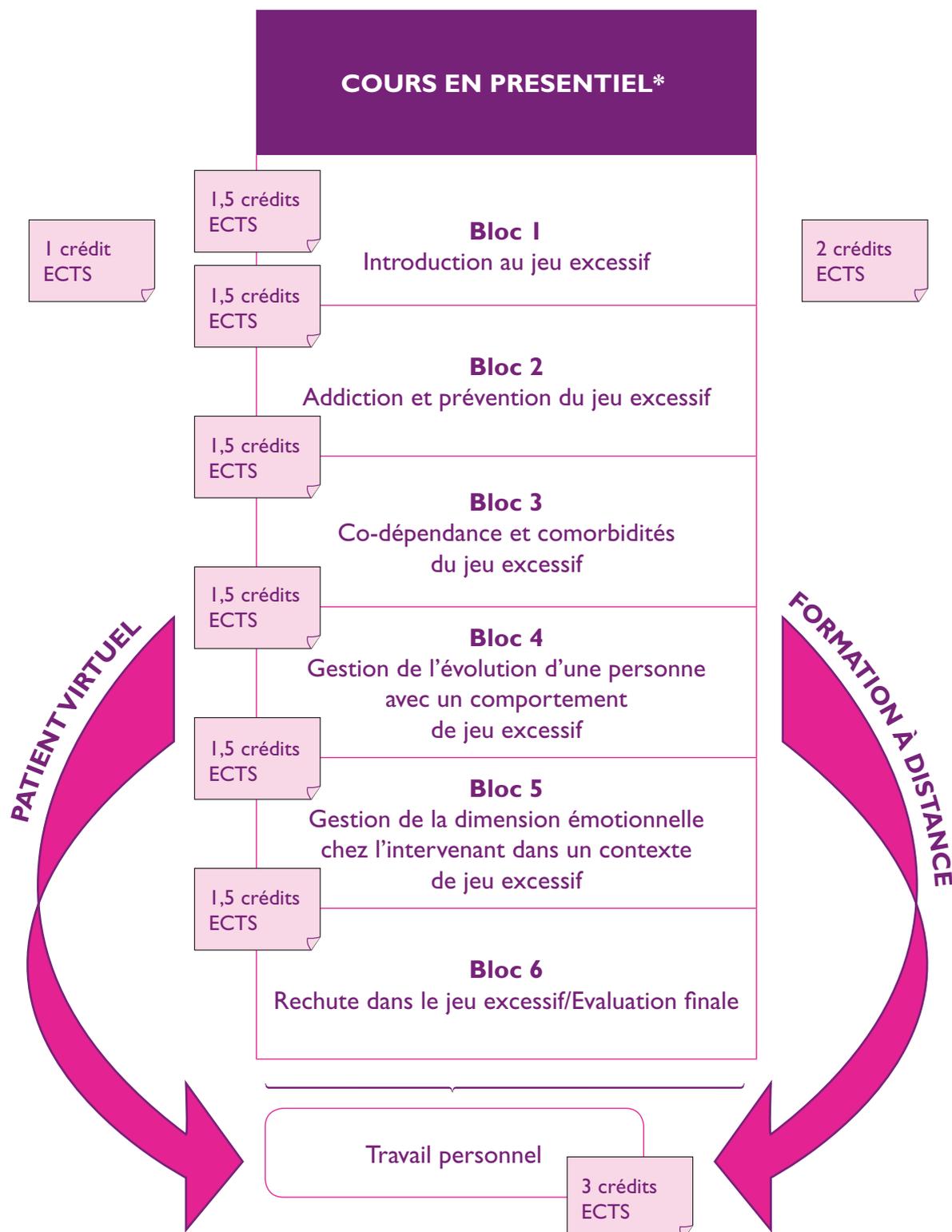
A tous ces défis doivent répondre autant de développements. En matière de prévention, le projet prioritaire proposé par le CJE est le projet Sensi-jeu, qui prévoit une sensibilisation de tous les jeunes conscrits du Canton et de la Suisse romande, à travers le Centre de recrutement situé à Lausanne. En matière de formation, la première session du Certificat universitaire de Prévention, traitement et action communautaire en matière de jeu excessif doit démarrer fin 2009. En matière de soins, outre l'amélioration de l'articulation avec les lieux de jeu, il y aura lieu de développer et de mieux définir les interventions auprès des personnes présentant des troubles liés aux médias électroniques. Enfin, en matière de recherche, il s'agira de faire aboutir la collaboration inter-institutionnelle sur les projets épidémiologiques nationaux. Rendez-vous est pris avec les partenaires du réseau spécialisé pour refaire le point sur ces priorités lors du prochain congrès qui sera organisé par l'unité, c'est-à-dire en 2011-2012.



Annexe I : PROJET DE FORMATION CERTIFIANTE UNIL-CHUV

I. Aperçu global de la formation certifiante

Le projet de formation continue "Jeu excessif : prévention, traitement et action communautaire" tient à intégrer un enseignement effectué en présentiel et un enseignement à distance (supports théoriques, exercices via la plate-forme et suivi d'un patient virtuel). Les cours en présentiel sont prévus sur 6 blocs de formation. Chaque bloc de cours est composé de 3 journées. Les enseignements en présentiel et à distance seront donnés en parallèle.



2. Objectif de la formation

Le certificat "Jeu excessif : prévention, traitement et action communautaire" veut mettre l'accent sur la prévention et le travail en réseau en augmentant les connaissances et compétences des professionnels du domaine médico-socio-sanitaire et des établissements de jeux, ceci tout en contribuant à limiter les conséquences négatives liées au jeu excessif.

La mise en place d'une telle formation permettra donc une approche systémique et pluridisciplinaire de la problématique du jeu excessif, dans la perspective de pallier à l'actuel manque de formations proposées dans ce domaine au corps médical, social et sanitaire, ainsi qu'au personnel des établissements de jeu.

3. Public cible

La formation s'adresse principalement aux professionnels du domaine médico-socio-sanitaire, notamment les assistantes sociales et assistants sociaux, les éducatrices et éducateurs spécialisé(e)s, les infirmières et infirmiers, les médecins, les psychologues et les représentant(e)s de l'industrie du jeu.

4. Collaboration

Le projet de formation certifiante " Jeu excessif : prévention, traitement et action communautaire " est l'objet d'une collaboration étroite entre le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et l'Université de Lausanne (UNIL).

5. Modalités de la formation

Le certificat " Jeu excessif : prévention, traitement et action communautaire " représente un total de 450 heures de volume de travail (165,5 d'heures d'enseignement et 284,5 heures de travail personnel) et donne lieu à 15 crédits ECTS. Le Centre de Formation Continue de l'UNIL et le Bureau de formation du CHUV sont les signataires de ce certificat.

Le certificat comprend le suivi d'une formation en présentiel, le suivi des activités sur plate-forme de formation en ligne, la prise en charge d'un patient virtuel ou acteur, ainsi que le développement d'un travail personnel et sa soutenance.

6. Modalités du suivi de la formation

Cette formation se veut modulaire et offre la possibilité d'être suivie de deux manières différentes :

1. Certification complète : les participants suivent tous les cours de formation demandés par le certificat (cours en présentiel, la formation à distance, le suivi du patient virtuel et un travail personnel).
2. Attestation par bloc : les blocs peuvent être suivis indépendamment (suivi des cours en présentiel et de la formation à distance se rapportant au(x) bloc(s) choisi(s)). Une attestation est alors délivrée au participant.

7. Equivalences

Les participants qui ont déjà suivi des modules de formation du GREA ou de la FORDD peuvent faire valoir ceux-ci dans le cadre de la certification. Voir les conditions dans le règlement.

8. Lieux de formation

La formation en présentiel est effectuée dans les locaux de l'UNIL.

La formation en ligne pourra se suivre depuis le domicile des participants.

9. Contrôle des connaissances & évaluation

Le travail personnel fait l'objet d'une évaluation réalisée par un tuteur désigné par le Comité scientifique et d'admission.

L'examen oral porte sur la soutenance du travail personnel. Cet examen est mené par un jury composé d'enseignants du domaine médico-social de niveau universitaire ou haute école ayant une expertise reconnue dans le domaine des dépendances.

Annexe 2 : PROJET SENSI-JEU, PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES VIA LE CENTRE ROMAND DE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE À LAUSANNE

Le projet d'atelier de prévention-sensibilisation "Mission Sensi-Jeu" associe les connaissances et le savoir-faire du CJE dans le domaine de la dépendance au jeu et des troubles liés aux médias électroniques d'une part, et les ressources du Centre de recrutement de l'Armée à Lausanne de l'autre. Chaque année, ce centre convoque près de 10'000 jeunes (conscrits) pour leur faire passer des journées de tests en vue de leur incorporation. Le commandement mettrait à disposition les conscrits, des salles et du personnel. Il est proposé que les soldats participent à un atelier de sensibilisation à la dépendance au jeu et aux troubles liés aux médias électroniques qui serait assuré par le CJE. La mallette du présentateur, ainsi que le manuel et les commentaires de la présentation, permettraient aux soldats sensibilisés d'assurer l'animation de l'atelier.

En terme d'impact sur le nombre de personnes touchées, de concentration géographique de l'effort de prévention et de concentration des coûts, la collaboration avec le Centre de recrutement dans le cadre de "Mission Sensi-Jeu" apparaît particulièrement efficiente.

Une population à risque, cible de la publicité et peu informée

Les conscrits ou appelés sont âgés de 18 à 25 ans ; il s'agit majoritairement de jeunes hommes, mais quelques jeunes femmes se présentent volontairement. Notons à ce propos que de nombreuses études s'accordent pour dire que le jeu est plus populaire chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes (Gupta et Derevensky, 1998 ; Ko, Yen, Chen & co, 2005 ; Adlaf et Lalomiteanu, 2000 ; Griffiths et Wood, 2000). Passionnés par les jeux et les nouvelles technologies, ils sont aussi plus sujets à développer des troubles liés à ces derniers. Dans ce contexte, les observations cliniques font part d'un repli social (vie associative, famille, loisirs) lié au temps passé à jouer et la santé physique

peut en être affectée (manque de sommeil et d'exercice, mauvaise alimentation). L'abus des cybertechnologies et le jeu excessif peuvent aussi mener à une baisse de la qualité du travail fourni, des absences répétées, voire à l'échec d'une formation ou à un licenciement. Dans des cas plus graves, ces abus peuvent entraîner le joueur dans la délinquance et dans des actes criminels, ou causer sa mort.

Cible de choix des campagnes publicitaires de l'industrie du jeu et du jeu vidéo, les jeunes présentent une meilleure capacité à sortir d'un état de dépendance à la condition, cependant, qu'ils soient diagnostiqués et traités précocement. Encore faut-il qu'ils deviennent le public-cible de mesures de prévention et de sensibilisation qui apportent un éclairage nuancé sur le jeu et le jeu vidéo.

"Jeux d'argent" et "troubles liés aux médias électroniques" en un seul atelier

Historiquement, la dimension d'argent a permis de distinguer le " gambling " du " gaming ". Or, les différences entre les jeux et les jeux vidéos s'amenuisent : en témoignent l'intrusion des jeux d'argent et de hasard dans la panoplie des jeux sans argent et l'utilisation faite par les industriels de personnages de jeux et de dessins-animés dans l'interface des machines à sous. Certains auteurs (Griffiths et Wood, 2000) regroupent sous le terme d'" amusement machines " les jeux vidéo et les machines à sous. Les différences majeures reposent sur le fait que les jeux vidéo accumulent des points plutôt que de l'argent et que l'issue d'un jeu vidéo est due à l'habileté contrairement aux slot machines où il s'agit de hasard et de probabilités. Les jeux vidéo sont ainsi considérés comme une forme non-financière de " gambling ".

Ce rapprochement donne sa légitimité au choix d'un atelier commun de prévention-sensibilisation du jeu excessif et des troubles liés aux médias électroniques.

Hypothèse et Objectifs

Notre hypothèse de travail se base sur le constat que la sensibilisation aux problèmes de jeux et aux troubles des médias électroniques diminue les problèmes et facilite la recherche d'aide et de ressources en amont. Nos objectifs sont simples, clairs et atteignables. Ils tiennent aux trois points suivants :

- Sensibiliser les jeunes adultes aux risques de l'utilisation abusive des nouvelles technologies et des jeux de hasard et d'argent.
- Prévenir et réduire les comportements de jeux à risque et valoriser les comportements bénéfiques pour la santé.
- Informer les jeunes de l'existence de ressources et de traitements.

Description de l'atelier

L'atelier est présenté par des jeunes (les soldats en cours de répétition préalablement sensibilisés) et pensé pour des jeunes (les conscrits du centre de recrutement). Il usera du support visuel, d'affiches, de slogans forts, de l'interactivité et de l'ouverture d'esprit. D'une durée de 20 à 30 minutes, il se composera de trois parties.

La première, introductive et informative, aborde la définition du jeu, les notions de dépendance, les fausses croyances et les mécanismes qui profitent à l'établissement sur la durée d'une dépendance.

La deuxième partie veut sensibiliser et impliquer d'avantage les jeunes en leur faisant découvrir

des documents et témoignages de joueurs excessifs, et/ou présentant des troubles liés aux médias électroniques, qu'ils devront présenter. La dernière partie souhaite promouvoir la santé en proposant des activités alternatives émises par les jeunes.

"Mission Sensi-Jeu" permet surtout de faire connaître les ressources en cas de problème de jeu. L'atelier sert d'interface entre les jeunes hommes et le CJE ou les autres institutions. De plus, les jeunes ayant donné leur accord pourraient être de potentiels participants à des recherches futures. Ceci est d'autant plus important que les données sur cette population spécifique manquent au niveau national. Au niveau international, la définition de l'adolescence s'étend jusqu'à l'âge de 25 ans dans certaines recherches.

Coûts prévisionnels

De sa conception à sa maintenance, de sa réalisation à son suivi, l'atelier "Mission Sensi-Jeu" concentre les coûts. Le budget de sa mise en œuvre, toutes dépenses confondues (création, matériel et première année) n'excède pas les CHF 40'000.-, soit CHF 4.- par personne sensibilisée. Un poste à 20 %, environ CHF 13'000.-, soit CHF 1,30 par personne sensibilisée, permettra par la suite d'assurer la maintenance, la formation des animateurs, le suivi ainsi que les éventuelles corrections et mises à jour à apporter à l'atelier "Mission Sensi-Jeu" ainsi qu'à la formation donnée à ses animateurs.

Annexe 3 : PUBLICATIONS DU CJE - Période 2006-2008

(Cette liste se limite aux articles, livres/chapitres de livres, mémoires et rapports)

- Aufrère, L., Besson, J., Dunand, C., Hagen, R., Martin-Soelch, C., Nikolov, C., Péchin, E., Rihs-Middel, M., Romailier, M., Rosset, J., Rossier, Y., Simon, O., & J. Szymanski (2006). Jeu excessif: quelle prévention, quelle recherche ? Rapport du symposium international des 1 et 2 mars 2005 à l'Université de Lausanne. *Revue THS*, 27, 1371-1372.
- Andronicos, M., Rihs-Middel, M., Gougler, S., Battisti, J., Zumwald, C., Aufrère, L., Simon, O., & Besson, J. (2007). Gambling and suicidal behaviours: a swiss study in a treatment center in Switzerland. *European Psychiatry*, 22(Suppl. 1), 291.
- Battisti, J., Rihs-Middel, M., Andronicos, M., Gougler, S., Simon, O., & Besson, J. (2007, March). Young adults: What about gambling disorders? *European Psychiatry*, 22(Suppl. 1), 291.
- Besson, J., Eap, C. B., Khazaal, Y., Montagrin, Y., Rihs-Middel, M., Simon, O., Tissot, H., Tomei, A., Zumwald, C., & Zullino, D. (2008). Dépendances. *Revue Médicale Suisse*, 4, 8-13.
- Besson, J., Grivel, J., Rihs-Middel, M., Gothuey, I., Simon, O., Abudurehman, A., Luongo, A., & Pelet, A. (2009). Dépendances: nouveautés en médecine 2008 [Addiction]. *Revue Médicale Suisse*, 5(185), 8-13.
- Besson, J., Eap, C.B., Khazaal, Y., Montagrin, Y., Rihs-Middel, M., Simon, O., Tissot, H., Tomei, A., Zumwald, C., & Zullino, D. (2008). Dépendances [Addiction]. *Revue Médicale Suisse*, 4(139), 8-13.
- Burba, M., Andronicos, M., Simon, O., & Rihs-Middel, M. (2007). Jeu excessif : News Santé publique Suisse. *Bulletin de la Société suisse de santé publique*, 4, 5.
- Centre du jeu excessif. (2008). Prévenir le jeu dans une société addictive ? Rapport du 2e Symposium international des 19 et 20 juin 2008 à l'Université de Lausanne. *Dépendances*, 38, 19-22.
- Dunand, C., Rihs-Middel, M., Simon, O. (2008). 2ème Symposium international : Prévenir le jeu excessif dans une société addictive ? Juin 2008, Lausanne. *Alcoologie et Addictologie*, 31(1), 88-90
- Dunand, C., Andronicos, M., Zumwald, C., Charruau, S., Smets-Dupertuis, B., & Liebkind, Y. (12 juin 2008). Analyse / Jeu excessif : un nouveau défi pour les travailleurs sociaux. *Information sociale indépendante*. *Revue en ligne Reiso* : <http://www.reiso.org/revue/spip.php?article97>
- Donovan, D.M., Marlatt, G.A., Simon, O., Lopez, J., & Dunker-Scheuner, D. (2008). Prévention de la rechute (Ouvrage original publié en 2005 sous le titre de *Relapse Prevention: Maintenance Strategies in the Treatment of Addictive Behaviors*). Genève : Editions Médecine & Hygiène.
- Gougler, S., Rihs-Middel, M., Andronicos, M., Battisti, J., Cornuz, N., Aufrère, L., Simon, O., & Besson, J., (2007). Amis subito: assessment, measurement, intervention and studies for the prevention of suicidal behaviour in individuals, inclined to gamble excessively. *European Psychiatry*, 22(Suppl. 1), 292-293.
- Meyer de Stadelhofen F., Aufrère, L., Besson, J., & Rossier, J. (2009). Somewhere between illusion of control and powerlessness : trying to situate the pathological gambler's locus of control. *International Journal of Clinical and Health Psychology*, 9(1), 117-126.
- Poenaru, L., Simon, O., Stucki, S., Preisig, M., & Rihs-Middel, M. (2007). Dépistage du jeu excessif par les professionnels de santé. *Alcoologie et addictologie*, 29(2), 155-160.
- Poenaru, L., Simon, O., Groza, G., & Rihs-Middel, M. (2008). Clinique du jeu pathologique ou l'objet disponible aléatoirement : une perspective psychodynamique. *Revue Psychotropes*, 13 (3-4), 177-188.
- Rihs-Middel, M., Andronicos, M., Stucki, S., Stach, M., Simon, O., Aufrère, L., Preisig, M., & Besson, J. (2006). Vulnérabilité par rapport au jeu de hasard et d'argent : implications pour la prévention. In *Suchtforschung des BAG (Bundesamt für Gesundheit) 2002-03, Bd 2/3, 113-120, Prävention = Recherches de l'OFSP en matière de dépendances 2002-03, Vol. 2/3, 113-120, Prévention*. Bern, Schweiz : BAG.
- Rihs-Middel, M., Poenaru, L., Stucki, S., Preisig, M., Simon, O., & Besson, J. (2007). The generation of a prediction rule for early detection of disordered gambling in Switzerland. *Recherches en matières de dépendances en Suisse, Bern, Schweiz : OFSP*.
- Rihs-Middel, M., Preisig, M., Andronicos, M., Gougler, S., Battisti, J., Aufrère, L., Zumwald, C., Simon, O., & Besson, J. (2007). The prevention of gambling behavior in Switzerland. *European Psychiatry*, 22(Suppl. 1), 294.
- Rihs-Middel, M., Tomei, A., Zumwald, C., Tissot, H., Simon, O., & Besson, J. (2008). Acquisitions thérapeutiques dans le champ des dépendances : Jeux de hasard et d'argent et comportements suicidaires. *Revue médicale suisse*, 139(32790).
- Simon, O., & Imhoff, J.P. (2006). Addiction aux jeux vidéos versus addiction aux jeux d'argent. *Dépendances*, 28, 16-20.
- Simon, O., Klila, H., & Besson, J. (2006). Le point sur les réponses médicales à l'addiction aux jeux d'argent. *Revue médicale suisse*, 2, 81-82.

Simon, O., & Nikolov, C. (2006). Jeu excessif : vers une pharmacothérapie spécifique, in " acquisitions thérapeutiques dans le champ des dépendances " sous la direction de Jacques Besson. *Revue médicale suisse*, 2, 9-13.

Simon, O., Geiser, M., Kabengele, E. (2008). " Discriminations, droits humains et santé ", Respect des droits humains des personnes concernées par les addictions et besoins de formation continue des intervenant-e-s. Mémoire pour l'obtention du certificat Droits humains, discriminations et santé, Institut de médecine sociale et préventive, Faculté de médecine, Université de Genève.

Simon, O., Rossier, Y., Asal, S., Wankmüller, N., Szymanski, J., Romailier, M., & Besson, J. (2006). Addiction aux jeux de hasard et d'argent: quelle approche clinique?. Actes du congrès THS, 7.

Stückli S., Rihs, M. (2007). Prevalence of Adult Problem and Pathological Gambling between 2000 and 2005: An Update. *Journal of Gambling Studies*, 23, 245–257.

Szymanski, J., & Simon, O. (2008). Rapport d'évaluation du programme de sensibilisation des dépositaires de loterie électronique en Suisse romande, période 2004-2007 et Rapport d'évaluation du programme de sensibilisation des dépositaires de loterie électronique en Suisse romande, année 2008. Lausanne, Suisse : Centre du jeu excessif (CHUV).

Tomei, A., & Rihs-Middel (décembre 2008). Validation du Lie/Bet élargi en langue française pour le dépistage du jeu pathologique dans la population adulte. Rapports intermédiaires 1 et 2 et rapport final. Mandant : Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ), Berne, Suisse.



Annexe 4 : ADRESSES UTILES

Où adresser les personnes présentant un comportement de jeu excessif ?

BERNE

Santé bernoise-Bienne
Rue J.Verresius 18 - CP
2501 Bienne
032 / 329 33 73

Centre social protestant Berne-Jura
Rue Centrale 59 • 2740 Moutier
032 / 493 32 21
www.csp.ch • info@csp-beju.ch

FRIBOURG

Service psycho-social
Av. du Général-Guisan 56
1700 Fribourg
026 / 460 10 10

Unités de traitement des addictions
Rue d'Alt 3 • 1700 Fribourg
026 / 305 90 00

Service de l'Action Sociale
Faubourg des Capucins 20
2800 Delémont
032 / 420 51 40
www.jura.ch/services/ais

Unité de traitement des addictions
Rue d'Alt 3 • 1700 Fribourg
026 / 347 21 11
admin.fr.ch/dsas/fr/pub/organisation/service/service_pscho_social.cfm

GENÈVE

HUG - Consultation Nant
Rue des Cordiers 3 • 1207 Genève
022 / 372 56 00

HUG - Psychiatrie
Consultation Jeu
Secteur de psychiatrie 2
Chemin du Petit Bel Air 2
1225 Chêne-Bourg
022 / 305 57 51

“Rien ne va plus”
Centre de prévention du jeu excessif
Carrefour Prévention
Rue Henri-Christiné 5
1211 Genève 4
022 / 329 11 70
www.riennevaplus.org

Fondation Phénix - Centre ENVOL
Rue Jean-Violette 10 • 1205 Genève
022 / 718 88 66
www.phenix.ch/envol

MD Consultation
Avenue du Mail 1 • 1205 Genève
022 / 320 33 54

Joueurs anonymes
Rue Gustave Revillod 6
1227 Les Acacias
022 / 329 11 70

JURA

Service de l'Action Sociale
Faubourg des Capucins 20
2800 Delémont
032 / 420 51 40
www.jura.ch/services/ais

Service dettes de Caritas Jura
Rue du Temple 19
2800 Delémont
032 / 421 35 60

NEUCHÂTEL

DROP-IN Centre d'information,
de prévention et de traitement
des addictions
Fausses-Brayes 5 • 2000 Neuchâtel
032 / 724 60 10
www.drop-in.ch • info@drop-in.ch

La Balise
Rue Daniel Jeanrichard 5
2300 La Chaux-de-Fonds

VALAIS

Ligue Valaisanne
contre les Toxicomanies (LVT)
Centres d'Aide et de Prévention
(CAP)
Place du Midi 36 - 1951 Sion
027 / 323 29 15
www.lvt.ch

VAUD

Centre du Jeu Excessif
Rue St-Martin 7 • 1003 Lausanne
021 / 316 44 40
www.jeu-excessif.ch
www.chuv.ch/psy/dupa_cje



Rue Saint-Martin, 7 • 1003 Lausanne
Tél. +41 (21) 316 44 40
Fax +41 (21) 316 44 41
cje@hospvd.ch • www.jeu-excessif.ch

